

MaPrimeRénov' : ce qui change au 1er septembre 2026

- Habitat
- Mis à jour le jeudi 21 mai 2026

À compter du 1er septembre 2026, les conditions d'accès à MaPrimeRénov' parcours accompagné évolueront pour les maisons individuelles. Les nouveaux dossiers devront désormais intégrer, après rénovation, une solution de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire décarbonée. Les équipements éligibles incluent une pompe à chaleur non hybride, un raccordement à un réseau de chaleur, un système biomasse ou encore une solution solaire.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du plan d'électrification de l'État, visant à promouvoir une énergie plus abordable, plus souveraine et plus durable. À cette fin, 22 mesures ont été dévoilées, ciblant en priorité les secteurs les plus dépendants aux énergies fossiles : les transports, le bâtiment, l'industrie et l'artisanat. L'objectif est d'accélérer la transition collective vers une sortie progressive des énergies fossiles.

Pour toute question, contactez votre conseiller [Opération Rénovée](#).



Habitat

Atelier : comment suivre son projet de rénovation énergétique d'ampleur ? Le 08 juin à Vannes



Habitat

Nouveauté : aides à la rénovation, le passage par l'Opération Rénovée désormais obligatoire

Informations complémentaires

Contact

[Opération Rénovée](#)

- [02 97 60 42 55](tel:0297604255)
- [Contacter](#)